



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## Comprendre les canaux de collaboration entre les parlements et la communauté scientifique

*Rapport du Groupe de travail de l'Union interparlementaire sur la science et la technologie*



Réunion parlementaire sur la science au service de la paix de l'UIP, tenue au Centre international pour l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences et de l'éducation (ICISE), à Quy Nhon (Viet-Nam), du 11 au 13 septembre 2023

## Avant-propos du Président

Chers collègues,

Nous savons tous qu'élaborer une politique est un processus complexe qui implique souvent de rassembler un grand nombre de données et d'informations issues de diverses sources. L'objectif du présent rapport de synthèse est de présenter des idées pratiques émises par le Groupe de travail de l'Union interparlementaire (UIP) sur la science et la technologie concernant la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique afin de vous inciter, en tant que parlementaire, à adopter dans vos travaux une approche davantage éclairée par des données probantes.

### **Pourquoi privilégier une approche éclairée par des données probantes ?**

Dans le monde complexe d'aujourd'hui, où prospèrent la désinformation et la défiance, il est essentiel de fonder les décisions sur des données probantes. En tant que parlementaires et citoyens de cette planète, nous sommes également confrontés à des défis sans précédent, ou "problématiques complexes", tels que les changements climatiques, la sécurité énergétique et l'intelligence artificielle, pour n'en citer que quelques-uns.

Relever ces défis implique de modifier les politiques et la législation. L'utilisation d'une approche éclairée par des données probantes peut accroître l'efficacité des changements prévus, notamment lorsqu'il n'existe pas de solution simple, en fournissant des éléments solides ainsi qu'une vue d'ensemble des répercussions des autres solutions envisageables. En outre, de nombreux parlementaires reconnaissent aujourd'hui la nécessité de faire preuve de transparence dans l'utilisation des données. Par exemple, en citant les sources de vos références et en encourageant l'exécutif à faire de même, vous pouvez contribuer à légitimer et à renforcer vos arguments ou vos propositions.

### **Comment procéder efficacement ?**

Il peut être utile de s'inspirer des autres et de recenser les bonnes pratiques. Tel est l'objectif du présent rapport : mettre en lumière la façon dont les parlements du monde entier facilitent la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique. J'espère que les informations contenues dans le rapport vous inciteront à utiliser les résultats des travaux de recherche et les données probantes dans le cadre de votre travail et à encourager d'autres collègues à faire de même.

Je tiens à remercier tout particulièrement Charlotte Cousins, du service de recherche et de bibliothèque de l'Oireachtas, qui m'a aidé à élaborer le questionnaire, ainsi que tous les fonctionnaires et administrations parlementaires qui y ont répondu. Leur aide a été cruciale pour comprendre la façon dont leurs parlements respectifs obtiennent et utilisent les données et les connaissances scientifiques.

Si votre parlement ou un processus en place dans votre parlement n'est pas mentionné ou si vous souhaitez proposer des modifications au rapport, veuillez nous écrire par courriel à l'adresse [science@ipu.org](mailto:science@ipu.org).

Denis Naughten  
Président du Groupe de travail de l'Union interparlementaire sur la science et la technologie  
Membre de la Chambre des représentants de l'Irlande

## Table des matières

<b>Comprendre les canaux de collaboration entre les parlements et la communauté scientifique.....</b>	<b>1</b>
<b>Avant-propos du Président .....</b>	<b>2</b>
<b>Résumé analytique.....</b>	<b>4</b>
Résultats.....	4
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
Politiques éclairées par des données probantes et confiance .....	6
Sources .....	7
Échantillon .....	8
Principaux résultats .....	8
Méthodologie .....	9
Questions .....	9
<b>Analyse des services .....</b>	<b>12</b>
1. Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement.....	12
2. Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes .....	13
3. Services généraux de recherche parlementaire .....	14
4. Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts .....	16
5. Groupes parlementaires .....	18
6. Autres initiatives ponctuelles .....	19
<b>Zoom sur le Royaume-Uni.....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 1.....</b>	<b>22</b>

## Résumé analytique

De plus en plus d'études montrent qu'en utilisant les meilleures données disponibles issues de la recherche universitaire, les décideurs – gouvernements et parlementaires – peuvent améliorer leur capacité à résoudre les problèmes, renforcer l'efficacité des politiques et optimiser l'utilisation des ressources publiques limitées.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'élaboration de politiques éclairées par des données probantes est essentielle à la fois pour assurer la bonne gouvernance et atteindre les objectifs fixés par la société. Encore faut-il que les données produites par le monde universitaire soient mises à la disposition des décideurs sous une forme souple qui permette également d'apporter des solutions à des enjeux politiques complexes. L'expression "éclairé par des données probantes" souligne l'idée que les résultats de la recherche universitaire ne sont souvent que l'un des nombreux facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'élaboration des politiques, au même titre que le contexte, l'opinion publique, le souci d'équité, la faisabilité, le coût, la durabilité et l'acceptabilité par les parties prenantes.

En outre, la confiance dans les décideurs et les institutions publiques est essentielle pour répondre aux crises mondiales actuelles de manière équitable et durable. Utiliser des données de recherche transparentes et vérifiables dans la prise de décision permet de renforcer la confiance et de soutenir la démocratie, notamment dans un monde où la désinformation est de plus en plus répandue. Adopter une approche éclairée par des données probantes est essentiel pour légitimer et protéger la démocratie et aussi améliorer les résultats sur les plans politique et législatif. Les décideurs, dont font partie les parlementaires, peuvent renforcer la confiance en présentant les travaux de recherche qu'ils utilisent pour orienter leurs décisions dans l'élaboration des politiques. Mais les obstacles à l'élaboration de politiques éclairées par des données probantes subsistent, par exemple le manque d'accès à des travaux de recherche de qualité.

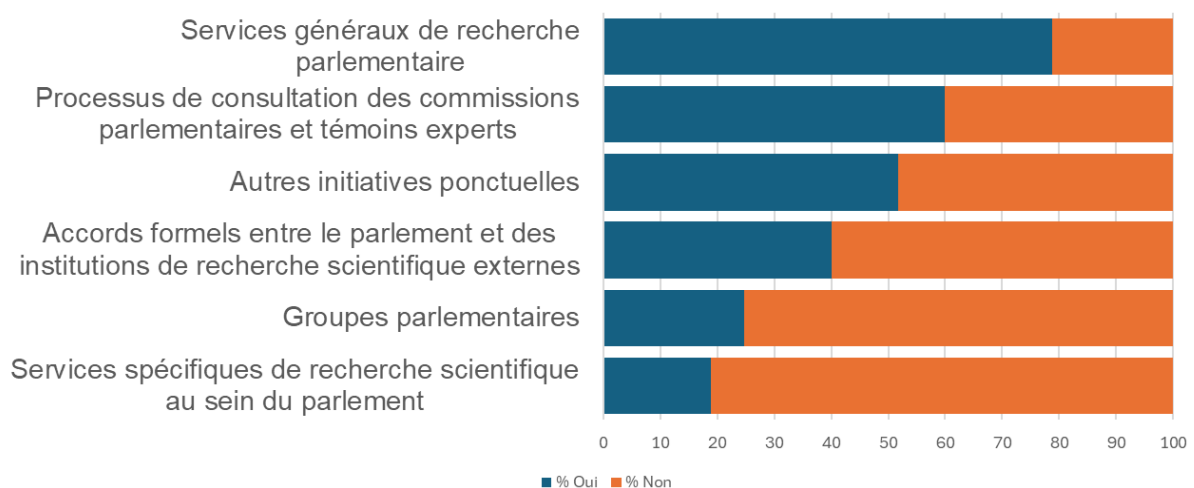
Dans le présent rapport, le [Groupe de travail de l'Union interparlementaire \(UIP\) sur la science et la technologie](#) a répertorié les différents services disponibles dans les parlements du monde entier pour favoriser la collaboration avec les milieux scientifiques. L'idée est de présenter et de promouvoir les bonnes pratiques utilisées par les parlements pour faciliter la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique, et ce afin d'encourager une plus grande coopération tant au niveau individuel qu'institutionnel.

### Résultats

Il ressort de l'état des lieux réalisé que la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique s'effectue à la fois via des canaux formels et informels. Le plus souvent, les commissions parlementaires invitent des experts à témoigner lors de réunions consacrées à l'examen d'un texte de loi spécifique.

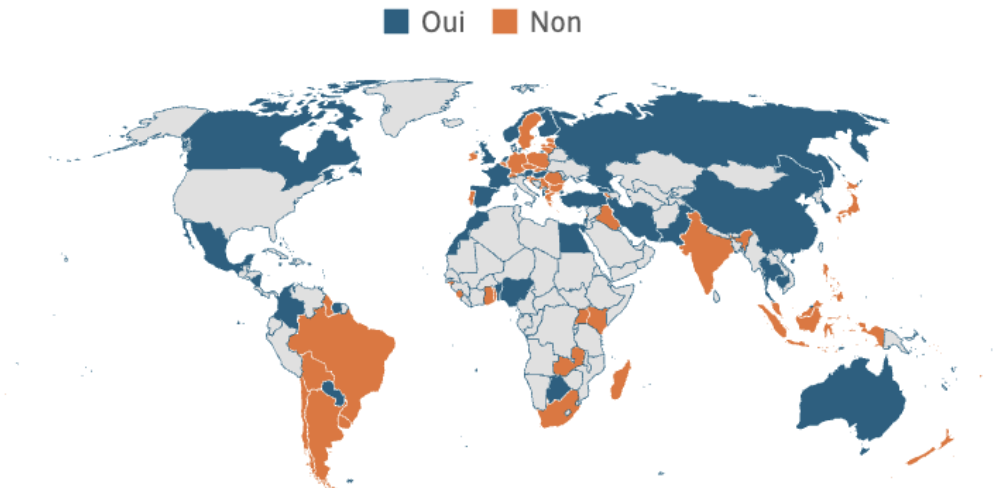
À l'inverse, le mode de collaboration le moins utilisé est la fourniture de "services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement", qui ne sont proposés que dans 18 % des parlements.

### Services de recherche parlementaire



Les données montrent également que les parlements sont plus de deux fois davantage susceptibles d'avoir des "accords formels" avec des "institutions de recherche scientifique externes" que d'avoir un "service de recherche scientifique spécifique au sein du parlement", 34 des 85 parlements interrogés (40 %) ayant indiqué l'existence de tels accords.

## Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes



Des "accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes" existent dans 34 des 85 parlements sondés (40 %).

Albanie, Australie, Autriche, Bénin, Botswana, Cambodge, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Luxembourg, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Parlement européen, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni, Suriname, Thaïlande, Türkiye.

Plus des trois quarts (79 %) des parlements disposent d'un "service général de recherche parlementaire". Ces services se concentrent souvent sur des domaines spécifiques tels que le droit, l'économie et les sciences sociales. Il leur arrive aussi de collaborer avec des services et des organisations externes, ainsi qu'avec d'autres parlements.

Les initiatives et collaborations informelles, comme les événements ponctuels facilités par le parlement et organisés par des parlementaires ou des groupes de parlementaires, sont fréquentes et ont été recensées dans plus de la moitié (51 %) des parlements examinés. Ces initiatives constituent un canal de communication important, qui permet aux parlementaires intéressés de collaborer directement avec la communauté scientifique.

Les résultats indiquent que les parlements du monde entier doivent redoubler d'efforts pour faciliter l'accès aux travaux de recherche scientifique et offrir aux parlementaires la possibilité d'être en contact direct avec la communauté scientifique.

Le Groupe de travail sur la science et la technologie mène actuellement une enquête plus approfondie pour comprendre la façon dont les parlementaires utilisent dans leur travail les données scientifiques et les travaux de recherche disponibles.

## Introduction

De plus en plus d'études soulignent l'impact positif des données issues de la recherche sur les politiques, ce qui donne lieu à un appui croissant en faveur de l'élaboration de politiques éclairées par des données probantes<sup>1</sup>. En utilisant les meilleures données disponibles, les décideurs peuvent accroître leur capacité à résoudre les problèmes, améliorer l'efficacité, l'efficience et l'équité des politiques, optimiser l'utilisation des ressources publiques limitées et renforcer la transparence et la redevabilité.

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'élaboration de politiques éclairées par des données probantes est essentielle à la fois pour assurer la bonne gouvernance et atteindre les objectifs fixés par la société<sup>2</sup>. Toutefois, les données probantes constituent une ressource dans laquelle il importe d'investir afin que les décideurs puissent faire preuve de "souplesse et de réactivité" face à des enjeux politiques complexes<sup>3</sup>.

Par opposition à la prise de décision et à l'élaboration de politiques "fondées sur des données probantes", l'expression "éclairé par des données probantes" souligne l'idée que "les données issues de la recherche ne sont souvent que l'un des nombreux facteurs qui entrent en ligne de compte dans l'élaboration des politiques"<sup>4</sup>. L'élaboration de politiques éclairées par des données probantes repose sur l'analyse des meilleures données disponibles issues de la recherche, ainsi que sur de nombreux autres facteurs tels que le contexte, l'opinion publique, le souci d'équité, la faisabilité de la mise en œuvre, le coût, la durabilité et l'acceptabilité par les parties prenantes. L'idée sous-jacente est que pour bien utiliser les données probantes dans les politiques, il faut d'abord produire des données utiles et fiables, puis les "traduire habilement pour les utilisateurs finaux"<sup>5</sup>, à la fois par les stratèges (c'est-à-dire les personnes qui conçoivent et rédigent les politiques) et les décideurs (c'est-à-dire les ministres et les parlementaires qui décident de ces politiques).

### Politiques éclairées par des données probantes et confiance

Il est largement admis que bon nombre des crises que connaît actuellement le monde résultent d'un problème fondamental de gouvernance lié à la confiance des citoyens dans les décideurs et les institutions gouvernementales, et dans leur capacité à répondre aux besoins de tous les citoyens de manière équitable et durable<sup>6</sup>. Promouvoir une prise de décision davantage éclairée par des données probantes renforce l'efficacité de la politique concernée et légitime l'approche politique choisie<sup>7</sup>.

Pour renforcer la confiance et soutenir la démocratie, il est essentiel d'utiliser "des données de meilleure qualité, transparentes et vérifiables dans la prise de décision"<sup>8</sup>. Dans le monde complexe et polarisé d'aujourd'hui, où l'on assiste à une recrudescence de la mésinformation et de la désinformation, la question de la confiance est étroitement liée à la création, au partage et à la consommation de l'information. Cela influe ensuite sur l'image qu'a le public de la capacité des

<sup>1</sup> Kathryn Oliver *et al.*, "[A systematic review of barriers to and facilitators of the use of evidence by policymakers](#)", *BMC Health Services Research*, 14(2) (2014).

<sup>2</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), [Building Capacity for Evidence-Informed Policy-Making: Lessons from Country Experiences](#), (Paris, OCDE, 2020).

<sup>3</sup> *Ibid.*, 9.

<sup>4</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS), [Evidence, policy, impact: WHO guide for evidence-informed decision-making](#) (Genève, OMS, 2021).

<sup>5</sup> Peter D. Gluckman, Anne Bardsley et Matthias Kaiser, "[Brokerage at the science–policy interface: from conceptual framework to practical guidance](#)", *Humanities and Social Sciences Communications*, 8(4) (2021).

<sup>6</sup> Union interparlementaire (UIP), "[Bonne gouvernance et changements climatiques : le forum de l'UIP met en avant le rôle des parlements dans la réalisation des objectifs mondiaux](#)", 18 juillet 2024.

<sup>7</sup> Christian Adam, Yves Steinebach et Christoph Knill, "[Neglected challenges to evidence-based policy-making: the problem of policy accumulation](#)". *Policy Sciences*, 51 (2018), 269–290.

<sup>8</sup> OCDE, [Enquête de l'OCDE sur les déterminants de la confiance dans les institutions publiques – Résultats 2024 : Instaurer la confiance dans un contexte complexe](#) (Paris, OCDE, 2024), 1

décideurs à prendre des décisions équilibrées qui servent les intérêts de tous les citoyens. L'utilisation d'une approche éclairée par des données probantes est donc un élément important pour renforcer la confiance des citoyens et est aussi essentielle pour légitimer et protéger les démocraties et garantir de meilleurs résultats dans la modification des politiques et de la législation. Les décideurs, dont font partie les parlementaires, peuvent établir et renforcer cette confiance en présentant les travaux de recherche qu'ils utilisent pour orienter leur approche et la réforme des politiques.

La confiance constitue également un indicateur de la façon dont les citoyens perçoivent la qualité des institutions publiques et de la manière dont ils interagissent avec elles. Elle est à la fois le fruit et l'un des éléments de la gouvernance et peut favoriser le soutien des citoyens à l'égard des politiques publiques. Néanmoins, selon les résultats de l'enquête 2024 de l'OCDE sur la confiance, seuls 41 % des personnes interrogées estiment que les décideurs utilisent les meilleures données disponibles pour prendre leurs décisions, et seulement 39 % pensent que la communication sur les réformes est adéquate<sup>9</sup>.

Plusieurs obstacles entravent l'élaboration de politiques éclairées par des données probantes, le principal étant le "manque d'accès à des travaux de recherche pertinents et de qualité"<sup>10</sup>. Afin d'examiner plus avant cette question et de promouvoir les bonnes pratiques, le [Groupe de travail sur la science et la technologie](#) a dressé un état des lieux des services d'appui parlementaire dans le domaine de la science à travers le monde.

Le présent rapport décrit les résultats de cet exercice et examine la façon dont les parlements facilitent la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique, notamment en ce qui concerne les questions législatives et de politique générale. Plus précisément, le rapport examine la façon dont la collaboration est facilitée dans les six domaines suivants :

- Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement
- Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes
- Services généraux de recherche parlementaire
- Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts
- Groupes parlementaires
- Autres initiatives ponctuelles

## Sources

Les données utilisées dans le présent rapport proviennent de trois sources :

- Une enquête auprès des Parlements membres du [Centre européen de recherche et de documentation parlementaires](#) (CERDP) réalisée par le [service de recherche et de bibliothèque de l'Oireachtas](#) (Irlande) à la demande du Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, M. Denis Naughten
- Un état des lieux réalisé par le Groupe de travail sur la science et la technologie en vue de déterminer les canaux de collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique, en s'appuyant sur le modèle utilisé pour l'enquête précitée
- Des informations complémentaires issues du *Global mapping of parliamentary mechanisms for accessing academic research*<sup>11</sup>, un état des lieux réalisé en 2021 par Mme Vicky Ward et M. Mark Monaghan, à la demande de l'[Office parlementaire de la science et de la technologie \(POST\)](#) (Royaume-Uni), afin d'étudier les services ou mécanismes employés par les parlements pour consulter et utiliser les résultats de la recherche universitaire

---

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Kathryn Oliver *et al.* (2014), 1.

<sup>11</sup> Réseau international pour l'engagement des parlements (IPEN), [Global mapping of parliamentary mechanisms for accessing academic research](#).

## Échantillon

Des réponses ont été reçues des 57 parlements ci-après –à la fois ceux qui avaient répondu à l'enquête initiale du CERDP (33 parlements) et ceux qui ont répondu à l'enquête complémentaire du Groupe de travail sur la science et la technologie (31 parlements, en **gras**) :

- Albanie, Allemagne (Conseil fédéral), **Andorre**, Arménie, Autriche, **Belgique**, **Bénin**, **Bolivie (État plurinational de)**, **Bulgarie**, **Canada**, **Chine**, Chypre, Croatie, **Égypte**, Espagne (Congrès des députés), Estonie, **Fédération de Russie**, Finlande, France, Géorgie, Grèce, **Guinée-Bissau**, Hongrie, **Irlande**, **Japon**, **Kenya**, **Lettonie**, **Lituanie**, **Luxembourg**, Macédoine du Nord, **Madagascar**, **Malaisie**, **Monaco**, Monténégro, **Nicaragua**, Norvège, **Paraguay**, Parlement européen, Pays-Bas, Pologne, Portugal, **République de Moldova**, Roumanie (Chambre des députés), **Royaume-Uni**, **Serbie**, **Seychelles**, Slovaquie, Slovénie (Assemblée nationale), Suède, **Suisse (Conseil national)**, **Suriname**, Tchéquie (Chambre des députés), **Thaïlande**, **Togo**, **Tonga**, Türkiye et **Uruguay**

En outre, des informations issues du rapport *Global mapping of parliamentary mechanisms for accessing academic research* ont été ajoutées pour les 28 parlements des pays suivants qui n'avaient répondu à aucune des deux enquêtes :

- Afrique du Sud, Argentine, Australie, Botswana, Brésil, Cambodge, Chili, Colombie, Fidji, Ghana, Guyana, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Maroc, Mexique, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Philippines, République de Corée, Sierra Leone, Singapour et Zambie

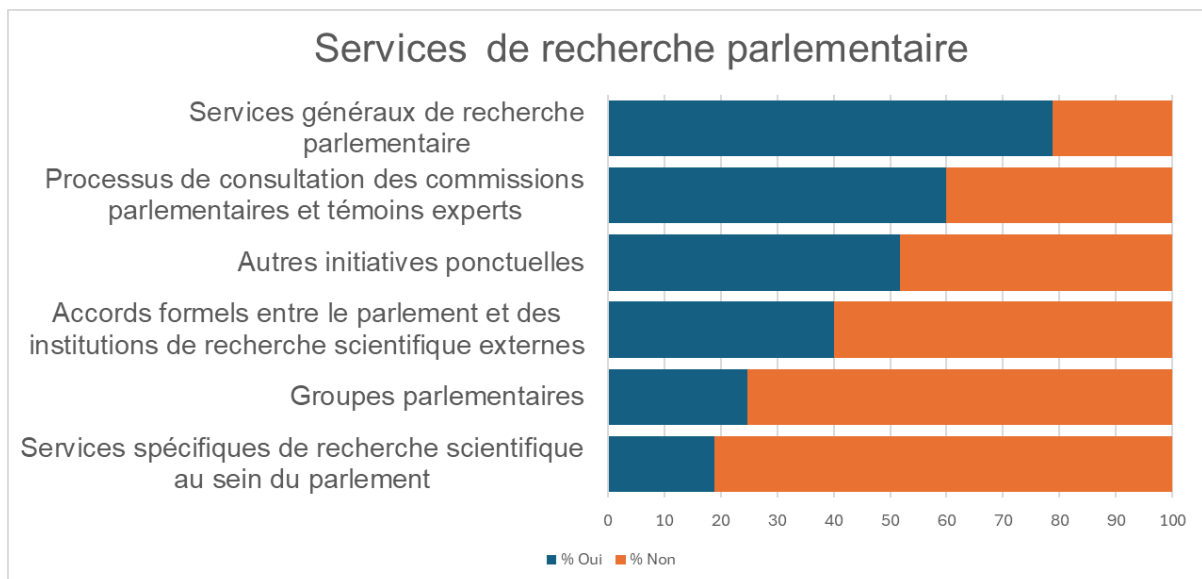
Dans le cas des parlements des pays ci-après, des réponses ont été fournies par les deux chambres :

- Belgique, France, Japon et Pologne

À des fins quantitatives, les doublons et les réponses provenant de chambres distinctes au sein d'un même parlement ont été comptabilisés comme une seule et même réponse. En revanche, à des fins qualitatives, lorsque les deux chambres d'un même parlement ont fourni des réponses, l'ensemble de ces dernières ont été utilisées.

Enfin, bien que le présent rapport ait été établi à l'intention des parlementaires et des secrétariats parlementaires, il peut également intéresser d'autres organisations qui travaillent à l'interface entre la science et la politique, ainsi que les divers acteurs de la recherche et de la politique.

## Principaux résultats





D'après les résultats de l'état des lieux, les services les plus fréquemment disponibles dans les parlements sont les "services généraux de recherche parlementaire" (présents dans 79 % des cas). Le deuxième service le plus courant est celui correspondant à la catégorie "Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts", disponible dans 60 % des parlements.

Les services les moins répandus sont les "services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement" et les "groupes parlementaires", qui n'existent que dans 18 % et 24 % des parlements, respectivement.

Les deux enquêtes et le rapport de synthèse ont fait apparaître qu'un seul parlement – celui du [Royaume-Uni](#) (le lien renvoie à la section "Zoom" plus loin dans le rapport) – propose les six types de services de collaboration. À l'opposé, il ressort que trois parlements – Croatie, Madagascar et Monaco – ne disposent d'aucun des services de recherche répertoriés dans le cadre de l'exercice.

## **Méthodologie**

L'enquête initiale du service de recherche et de bibliothèque de l'Oireachtas a été utilisée comme modèle de référence. Ce modèle a ensuite été complété pour produire le présent document comparatif, qui montre comment les parlements facilitent et organisent la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique sur les questions législatives et de politique générale.

Une version électronique et papier du questionnaire a été distribuée, en anglais et en français, au personnel et aux administrateurs parlementaires, par l'intermédiaire des membres du Groupe de travail sur la science et la technologie et d'autres interlocuteurs internationaux.

Les questions de l'enquête sont reproduites ci-après. Des exemples de réponses, en s'appuyant sur le cas du Parlement irlandais, sont également fournis. Les questions et les exemples de réponses font l'objet de l'[annexe 1](#).

## **Questions**

Comment votre parlement facilite-t-il et organise-t-il la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique sur les questions législatives et autres ?

Veuillez répondre en vous référant aux modes de collaboration suivants :

1. [Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement](#)
2. [Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes](#)
3. [Services généraux de recherche parlementaire](#)
4. [Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts](#)
5. [Groupes parlementaires](#)
6. [Autres initiatives ponctuelles](#)

Les données issues des deux enquêtes ont ensuite été regroupées avec les informations du rapport de synthèse afin d'obtenir une vue d'ensemble plus complète. Les informations fournies par les parlements qui ont répondu à l'enquête après la prise en compte de ces recherches additionnelles ont été examinées et, si de nouvelles informations figuraient dans la réponse fournie, c'est généralement celle-ci qui a été retenue.

Pays	Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement	Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes	Services généraux de recherche parlementaire	Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts	Groupes parlementaires	Autres initiatives ponctuelles
Afrique du Sud	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Albanie	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Allemagne	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Andorre	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Argentine	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui
Arménie	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Australie	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Autriche	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Belgique	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Bénin	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Bolivie	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Botswana	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Bésil	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Bulgarie	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Cambodge	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Canada	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chili	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui
Chine	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chypre	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Colombie	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Croatie	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Chypre	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Égypte	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Espagne	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Estonie	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Fédération de Russie	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Fidji	Non	Non	Yes	Non	Non	Non
Finlande	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
France	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Géorgie	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Ghana	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Grèce	Yes	Non	Non	Oui	Non	Non
Guinée Bissau	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Guyana	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Hongrie	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Îles Salomon	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Inde	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Indonésie	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Iran	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Iraq	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Irlande	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Japon	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Kenya	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Lettonie	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Figure 1 | Tableau des pays présentant les méthodes d'engagement scientifique

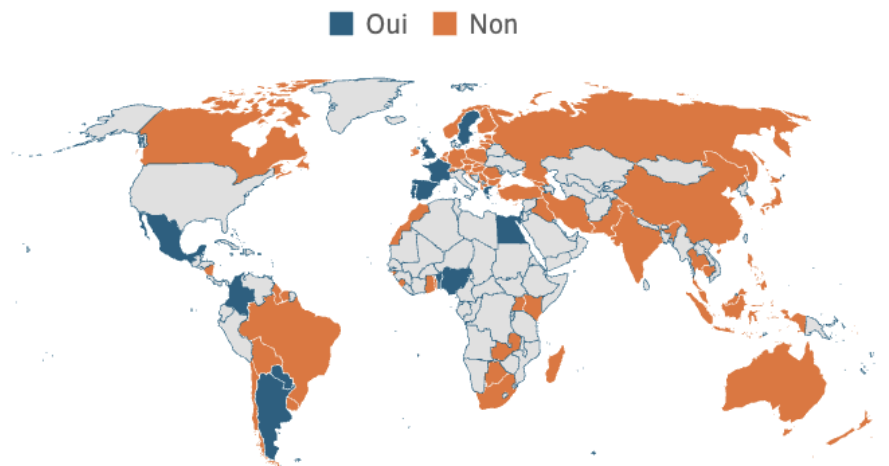
<b>Pays</b>	<i>Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement</i>	<i>Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes</i>	<i>Services généraux de recherche parlementaire</i>	<i>Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts</i>	<i>Groupes parlementaires</i>	<i>Autres initiatives ponctuelles</i>
Liban	Non	Non	Yes	Non	Non	Non
Lituanie	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Luxembourg	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Macédoine du Nord	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Madagascar	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Malaisie	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Maroc	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Mexique	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Monaco	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Monténégro	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Nicaragua	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Nigéria	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Nonuvelle-Zélande	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Norvège	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Ouganda	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Pakistan	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Paraguay	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Parlement européen	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Pays-Bas	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Philippines	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Pologne	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Portugal	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
République de Corée	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
République de Moldova	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
République tchèque	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Roumanie	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Royaume-Uni	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Serbie	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui
Seychelles	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Sierra Leone	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Singapour	Non	Non	Oui	Non	Non	Non
Slovaquie	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Slovénie	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non
Suède	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Suisse	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Suriname	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Thaïlande	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Togo	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Tonga	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Türkiye	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
Uruguay	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Zambie	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui

Figure 1 | Tableau des pays présentant les méthodes d'engagement scientifique

## Analyse des services

### 1. Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement

## Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement



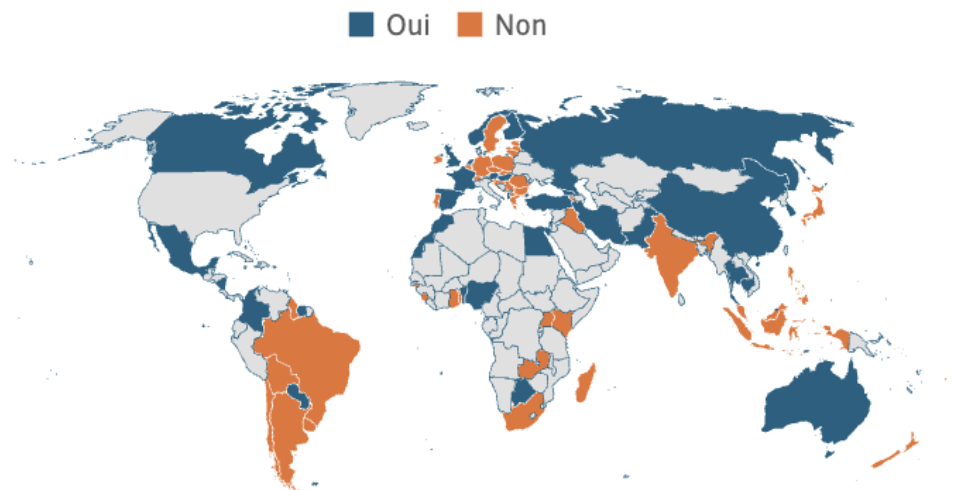
Quinze des 85 parlements sondés (18 %) disposent de "services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement".	Argentine, Bénin, Colombie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Paraguay, Parlement européen, Portugal, Royaume-Uni, Suède.
--	---

Dans l'ensemble, seuls 18 % des parlements examinés disposaient de services internes fournissant des services de recherche scientifique spécifiques. On trouvera ci-après quelques exemples :

- **Argentine** : créé en 1983, l'[Office scientifique de conseil législatif \(OCAL\)](#), a pour mission d'"informer le parlement sur les possibilités scientifiques et technologiques afin d'éclairer ses décisions", en collaborant avec des institutions externes pour atteindre cet objectif. Il fournit à tous les groupes parlementaires des informations techniques et des conseils scientifiques. Son travail consiste à réaliser des études sur les enjeux sociaux, à recueillir des données scientifiques auprès d'experts, à mettre en relation les législateurs, les scientifiques et les citoyens, et à organiser des formations.
- **Bénin** : grâce à plusieurs mécanismes, l'[Assemblée nationale](#) entretient d'excellentes relations de coopération avec la communauté scientifique, tant au niveau national qu'international, afin de l'aider à atteindre son objectif constitutionnel visant à adopter des lois dans l'intérêt des citoyens du pays. L'institution dispose d'un service de documentation qui permet aux fonctionnaires et au personnel du Parlement et des commissions d'effectuer des recherches qui sont ensuite présentées aux commissions concernées.
- **Colombie** : le [Centre de recherche et d'études législatives supérieures \(CAEL\)](#) a pour mission de renforcer les fonctions du pouvoir législatif en fournissant un soutien scientifique, académique et de recherche, en collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche tant au niveau national qu'international.
- **Égypte** : au [Parlement égyptien](#), chaque commission dispose de ses propres spécialistes et chercheurs chargés d'assister les parlementaires.

- **France** : l'[Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques \(OPECST\)](#) est une structure bicamérale composée de 18 membres de l'Assemblée nationale et de 18 membres du Sénat. Il a été créé en 1983 pour "informer le Parlement des conséquences des choix de caractère scientifique et technologique afin [...] d'éclairer ses décisions". L'OPECST travaille en partenariat avec l'[Académie des sciences](#) depuis 2005. L'OPECST peut être saisi par le bureau de l'une ou l'autre chambre ou par une commission spéciale ou permanente. Toute saisine de l'OPECST donne lieu à la désignation d'un ou plusieurs rapporteurs (généralement un membre de l'Assemblée nationale et un membre du Sénat), choisis exclusivement parmi ses membres. Les rapporteurs procèdent à de nombreuses auditions et disposent de pouvoirs spéciaux leur permettant de mener des enquêtes et d'accéder à tout document disponible. L'OPECST est membre du [Réseau parlementaire européen d'évaluation technologique](#).
  - **Mexique** : le [Bureau d'information scientifique et technologique du Congrès de l'Union \(INCyTU\)](#) a été créé et est géré par le Forum consultatif scientifique et technologique. Il a pour mission de fournir aux législateurs des informations accessibles et pertinentes, issues de travaux de recherche rigoureux, afin de contribuer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions éclairées par des données probantes au Mexique.
  - **Royaume-Uni** : de plus amples informations sur le POST sont disponibles dans la section "[Zoom](#)" plus loin dans ce rapport.
2. **Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes**

## Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes



Quarante pour cent (34 sur 85) des parlements sondés ont conclu des accords formels avec des institutions de recherche scientifique externes.

Albanie, Australie, Autriche, Bénin, Botswana, Cambodge, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Luxembourg, Maroc, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Parlement européen, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, Royaume-Uni, Suriname, Thaïlande, Türkiye.

Dans l'ensemble, 40 % des parlements interrogés disposent d'accords formels avec des institutions de recherche scientifique externes. On trouvera ci-après quelques exemples de ce type d'institutions :

- Universités publiques et privées (Bénin, Luxembourg et Thaïlande, par exemple)

- Académies nationales des sciences (telles que l'[Académie albanaise des sciences](#) et l'[Académie autrichienne des sciences](#))
- D'autres organisations scientifiques telles que [Science and Technology Australia](#)

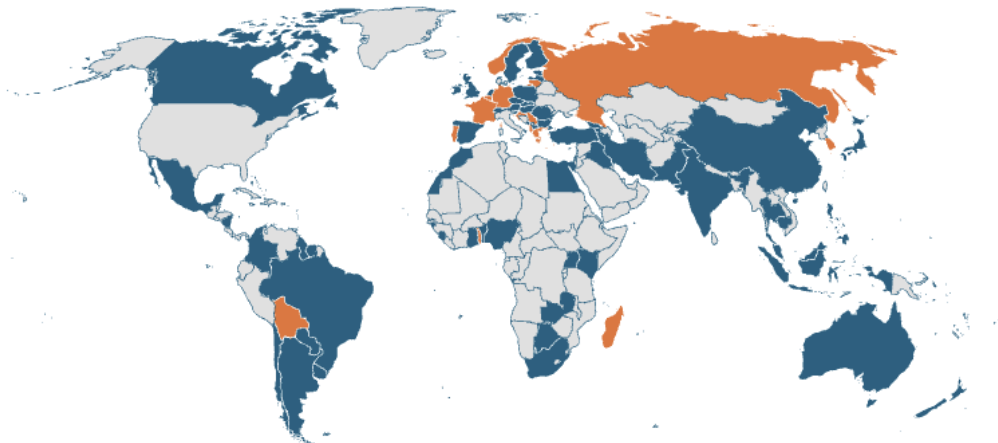
On trouvera ci-après des exemples de collaboration relevés au Bénin, au Luxembourg et en Thaïlande :

- **Bénin** : les accords formels comprennent une convention de partenariat entre le Centre de droit administratif et de l'administration territoriale de l'Université d'Abomey-Calavi et l'Institut parlementaire du Bénin (IPaB), et un accord-cadre de coopération entre l'Assemblée nationale du Bénin et l'[École de formation des professions judiciaires \(EFPJ\)](#). Ces accords portent sur les domaines suivants :
  - programmes d'appui consultatif et de renforcement des capacités pour les parlementaires et le personnel parlementaire
  - participation à des programmes de recherche
  - organisation d'activités pédagogiques et scientifiques et participation à ces activités
  - accès aux connaissances et partage de celles-ci
  - recherche conjointe de financement pour des activités conjointes
- **Luxembourg** : la Chambre des députés cofinance des thèses de doctorat et une [chaire de recherche en études parlementaires à l'Université du Luxembourg](#). Des accords-cadres sont en cours d'élaboration pour d'autres projets avec cette même université. Un accord de coopération pour des activités conjointes (conférences, formations, ateliers, etc.) entre le Fonds national de la recherche du Luxembourg et la Chambre des députés est en vigueur depuis 2022.
- **Thaïlande** : le secrétariat de la Chambre des représentants a conclu un accord officiel avec l'organisation [Thailand Science Research and Innovation](#) pour accueillir des séminaires universitaires.

### 3. Services généraux de recherche parlementaire

## Services généraux de recherche parlementaire

■ Oui ■ Non



Soixante-sept des 85 parlements sondés (79 %) disposent de "services généraux de recherche scientifique".	Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Chypre, Égypte, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, Géorgie, Ghana, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Japon, Kenya, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Parlement européen, Philippines, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Uruguay, Zambie.
---	---

Soixante-dix-neuf pour cent des parlements sondés ont indiqué disposer d'un service général de recherche parlementaire, ce qui en fait le service le plus courant parmi les parlements de l'échantillon. Les services généraux de recherche parlementaire visent à informer les parlementaires sur les questions en cours d'examen au parlement. Ils fournissent généralement des informations sur des questions en lien avec le droit, l'administration publique, l'économie, la santé et les politiques sociales. Souvent, les parlements entretiennent des collaborations externes avec des universités et des organisations scientifiques, selon que de besoin.

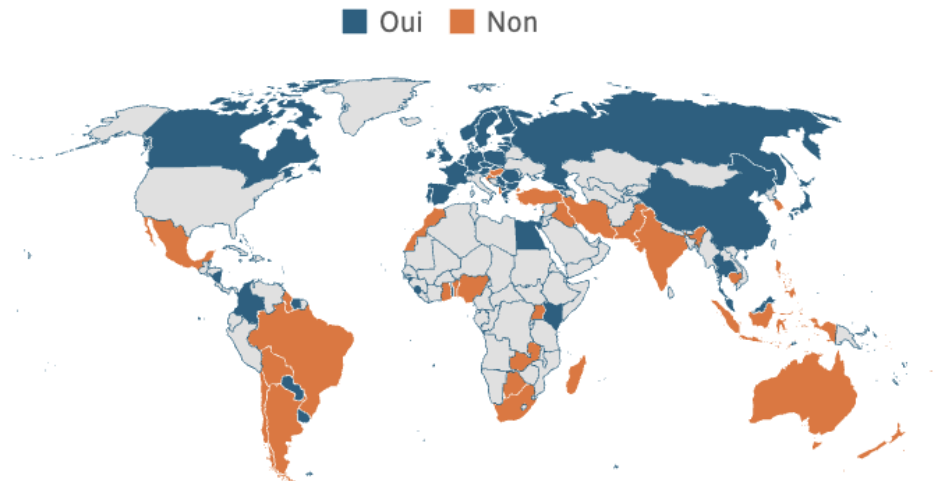
Il est intéressant de noter que les Parlements de France, de Grèce et du Portugal –qui ne disposent pas d'un service général de recherche – ont déclaré disposer d'un service de recherche scientifique spécifique. Environ 15 % des parlements ont des services de recherche à la fois généraux et spécifiques (Argentine, Bénin, Colombie, Égypte, Espagne, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Paraguay, Parlement européen, République de Moldova, Royaume-Uni et Suède).

On trouvera ci-après une brève présentation des services généraux de recherche parlementaire de cinq pays :

- **Autriche** : le service de recherche parlementaire se concentre sur les questions relatives au droit, aux sciences sociales et à l'économie, et envisage d'élargir son champ d'action aux sciences du climat.
- **Fidji** : le service fournit aux parlementaires et au personnel des services d'aide à la recherche et d'analyse de haute qualité.
- **Ghana** : le service de recherche du Parlement propose divers services, à savoir des travaux de recherche qui permettent de répondre rapidement aux demandes des commissions et des parlementaires, des services de recherche proactifs (par exemple, l'évaluation de la législation adoptée par le Parlement) et des services d'analyse budgétaire et d'analyse des politiques. Des travaux de recherche académique peuvent être effectués par des chercheurs du service, en fonction de leur domaine de spécialité et de l'utilité de la recherche en question pour les travaux du Parlement.
- **Irlande** : le service de recherche et de bibliothèque de l'Oireachtas comprend des chercheurs juristes, des spécialistes des sciences sociales, des économistes, ainsi que des spécialistes de l'environnement et de l'agriculture confirmés, qui fournissent sur demande des analyses législatives, des exposés sur des questions d'actualité et des rapports de recherche.
- **Pakistan** : l'[Institut pakistanais des services parlementaires](#) propose des services de recherche, législatifs, de vulgarisation et de renforcement des capacités aux parlementaires et aux membres des commissions permanentes pour les éclairer dans l'élaboration des politiques. Il mène ou commande des travaux de recherche indépendants sur des questions d'actualité et propose des formations aux parlementaires et au personnel du Parlement national et des assemblées provinciales.

#### 4. Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts

### Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts



Cinquante-et-un des 85 parlements sondés (60 %) proposent des services correspondant à la catégorie "Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts".	Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Égypte, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guinée-Bissau, Irlande, Japon, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Parlement européen, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Tonga, Uruguay.
--	--

Les réponses à l'enquête montrent que les parlements collaborent régulièrement avec la communauté scientifique dans le cadre des travaux des commissions parlementaires, généralement lors de l'examen d'une loi ou de questions de politique générale.

Dans de nombreux parlements, il est courant que les commissions – aussi bien celles qui se consacrent exclusivement aux questions scientifiques que celles dont le mandat couvre d'autres sujets et thèmes – invitent des scientifiques et des experts à s'exprimer sur des sujets d'intérêt, à fournir des données et à présenter des exposés :

- **Belgique** : toutes les commissions thématiques permanentes (santé, justice, économie, finances, etc.) organisent fréquemment des auditions sur la législation et les questions politiques, en invitant régulièrement des membres de la communauté scientifique et universitaire à témoigner. Il en va de même pour les comités consultatifs qui travaillent sur des thèmes sociétaux d'actualité. Les commissions spéciales et les commissions d'enquête sont généralement assistées d'un groupe d'experts (universitaires).
- **Canada** : les deux chambres du Parlement canadien comptent plusieurs comités permanents dont les attributions portent entre autres sur les questions scientifiques et technologiques. On peut citer à titre d'exemple le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, ainsi que le Comité permanent de l'industrie et de la technologie et le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes. L'une des principales fonctions de ces comités est d'être à l'écoute de groupes et de particuliers et de recueillir auprès d'eux des informations par le biais



d'auditions et de mémoires. Ils réalisent aussi régulièrement des études sur des sujets précis, ainsi que sur des projets de loi ou des textes législatifs existants. Pour ce faire, les comités invitent des témoins à faire part de leurs connaissances lors d'auditions et communiquent avec les citoyens pour faire connaître leurs études et solliciter des contributions supplémentaires.

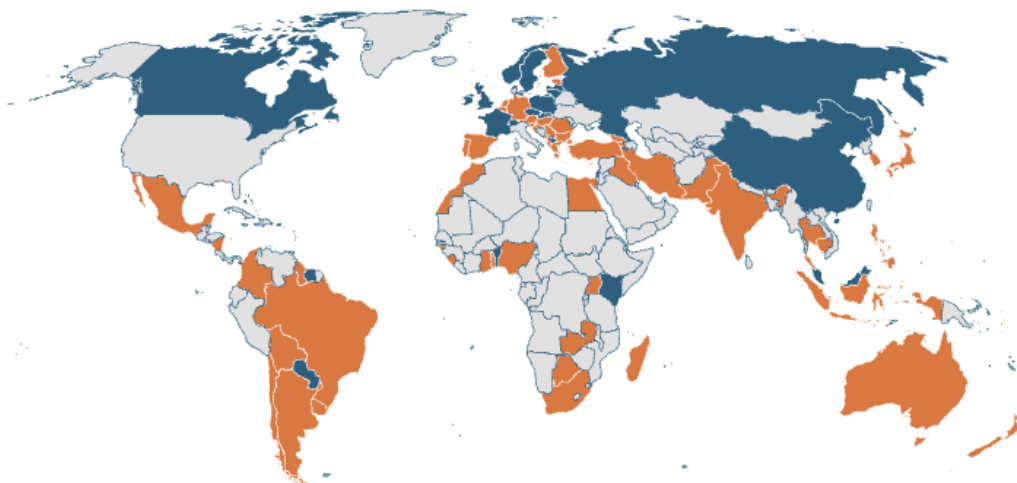
- **Fédération de Russie** : les commissions parlementaires consultent, si nécessaire, divers experts dans le cadre d'événements prévus par le règlement du Conseil de la Fédération, comme des auditions parlementaires, des tables rondes et d'autres réunions. Des experts sont également consultés sur des questions d'actualité lors de réunions de commission élargies afin d'améliorer la législation. Des représentants des organisations scientifiques concernées, ainsi que des autorités exécutives compétentes, participent à ces événements. Cela permet ensuite de formuler des recommandations en vue d'améliorer la législation et le soutien législatif dans le domaine concerné.
- **Guinée-Bissau** : conformément aux dispositions applicables, les commissions parlementaires peuvent inviter des experts et toute autre personne qu'elles jugent utile à leurs travaux à participer à des séances spécifiques. Les processus de consultation sont prévus dans le règlement intérieur du Parlement.
- **Japon** : la Commission de l'éducation, de la culture et de la science de la Chambre des Conseillers peut inviter des parties intéressées, des experts et d'autres personnes à donner leur avis. La Commission peut organiser des auditions publiques sur des questions importantes d'intérêt général et entendre les avis d'experts et de personnes ayant un intérêt réel pour la question traitée.
- **Roumanie** : la Commission de la science, de l'innovation et de la technologie invite fréquemment à ses réunions des experts dans des domaines tels que l'intelligence artificielle ou la recherche et le développement au niveau national. Ces spécialistes peuvent présenter leurs travaux et contribuer à la rédaction ou à l'amélioration de la législation nationale dans les domaines de la science, de l'innovation et de la technologie. Cette pratique permet aux membres de la Commission d'être informés directement par des experts sur des sujets complexes et sur les dernières avancées technologiques. Elle permet également de s'assurer que les décisions législatives sont prises en connaissance de cause et qu'elles sont en phase avec les progrès technologiques et les besoins de la société. La Commission consulte également des spécialistes sur des projets de loi spécifiques.
- **Serbie** : à l'Assemblée nationale, les commissions collaborent avec des représentants des milieux scientifique et universitaire en les invitant à présenter des avis d'experts sur des questions législatives. Les auditions publiques sont l'instrument le plus souvent utilisé pour associer la communauté scientifique au processus législatif, notamment pour ce qui a trait aux réformes judiciaires et aux amendements constitutionnels.
- **Thaïlande** : dans les deux chambres, les commissions consultent régulièrement des experts sur des questions et des textes législatifs spécifiques. Les principaux acteurs et les groupes d'intérêt concernés sont également invités à apporter leur contribution aux travaux des commissions. Des experts dans des domaines de recherche spécifiques sont fréquemment invités à siéger au sein de commissions parlementaires *ad hoc*.

Il arrive que les commissions d'un même parlement ou de chambres différentes utilisent des pratiques distinctes pour sélectionner et faire intervenir des experts. En Belgique, par exemple, la Chambre des représentants dispose de comités spécifiques pour l'examen des questions scientifiques, notamment le Comité consultatif pour les questions scientifiques et technologiques. De son côté, le Sénat collabore avec la communauté scientifique sur une base *ad hoc* dans le cadre de travaux spécifiques, comme la préparation de projets de loi ou de rapports de commissions. Au Parlement de Lettonie, la Commission des affaires européennes travaille régulièrement avec des organisations non gouvernementales (ONG).

## 5. Groupes parlementaires

### Groupes parlementaires

■ Oui ■ Non



Vingt des 85 parlements sondés (25 %) disposent de "groupes parlementaires".

Bénin, Canada, Chine, Fédération de Russie, France, Irlande, Kenya, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Norvège, Parlement européen, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie.

Vingt-six pour cent des parlements sondés ont déclaré disposer d'un ou plusieurs organes ou groupes parlementaires spécialisés dans les questions scientifiques.

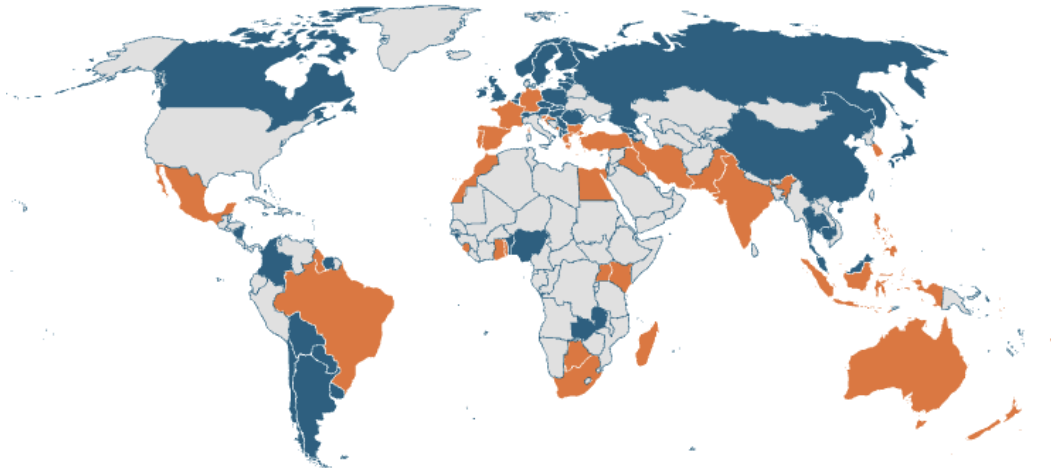
Dans certains cas, ces organes ou groupes se concentrent sur une seule question :

- **Canada** : le [Comité parlementaire sur la recherche en santé](#) et le [Caucus parlementaire sur les technologies émergentes](#) se concentrent respectivement sur les questions de santé et sur l'intelligence artificielle et la technologie.
- **France** : l'Assemblée nationale dispose de plusieurs [groupes d'étude](#) qui traitent de questions scientifiques dans plusieurs domaines, notamment l'aéronautique, l'espace, la santé, les énergies durables et les effets des changements climatiques.
- **Kenya** : le [Forum parlementaire sur le contrôle et la prise de décision éclairée par des données probantes](#) soutient la prise de décision et la surveillance fondées sur des données factuelles. Il agit également pour que les principales institutions publiques fournissent des données concrètes et encouragent ce processus, facilitant ainsi la transition d'un suivi et d'une évaluation traditionnels vers un suivi et une évaluation axés sur les résultats.
- **Suède** : l'[Association des parlementaires et des chercheurs du Parlement suédois \(RIFO\)](#) facilite les contacts et le dialogue entre les parlementaires et les chercheurs. Elle organise des réunions et des conférences pour débattre de divers sujets scientifiques.

## 6. Autres initiatives ponctuelles

### Autres initiatives ponctuelles

■ Oui ■ Non



Quarante-quatre des 85 parlements sondés (51 %) organisent d'"autres initiatives ponctuelles".

Albanie, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Chypre, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Guinée-Bissau, Hongrie, Irlande, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Suriname, Tchéquie, Thaïlande, Uruguay, Zambie.

Il ressort de l'état des lieux que 44 assemblées législatives ont recours à d'"autres initiatives ponctuelles" pour favoriser la coopération entre le parlement et la communauté scientifique.

On trouvera ci-après quelques exemples de ces initiatives ponctuelles :

- Séances de formation et d'information à l'intention des parlementaires et du personnel (**Bénin, Luxembourg, Mexique, Nigéria, Roumanie et Suisse**, par exemple)
- Visites d'établissements scientifiques (**Belgique et Suède**, par exemple)
- Séances d'information par des scientifiques et des experts à l'intention des parlementaires et du personnel (**Irlande, Japon, Malaisie et Roumanie**, par exemple)
- Conférences et ateliers thématiques (**Luxembourg et Paraguay**, par exemple)
- Autres programmes visant à rapprocher les scientifiques et les chercheurs des parlementaires, comme des stages, des programmes de jumelage et de mentorat (**Argentine, Cambodge, Canada et Luxembourg**, par exemple)
- Conseils d'experts bénévoles (**Fédération de Russie**, par exemple)
- Formations pour les scientifiques qui collaborent avec le parlement (**Suisse**, par exemple)

## Zoom sur le Royaume-Uni

Le Parlement du **Royaume-Uni** est le seul à proposer les six canaux de collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique.

Population : 68,21 millions (2021)<sup>12</sup>

Structure du parlement : bicaméral

Nombre statutaire de parlementaires : 650 (chambre basse) + 800 (chambre haute)<sup>13</sup>

De plus amples informations sur le Parlement du Royaume-Uni sont disponibles sur le [site web de l'UIP](#).

### 1. Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement

Les services de recherche scientifique sont fournis par l'[Office parlementaire de la science et de la technologie \(POST\)](#), un service de recherche et d'échange de connaissances basé au Parlement britannique. Le POST a été créé en 1989, intégré au Parlement en 1992 et pérennisé en 2000. Il veille à ce que les meilleures données issues de la recherche soient utilisées dans le cadre du processus législatif et dans le contrôle de l'action de l'exécutif. Il soutient principalement les travaux des commissions restreintes, mais fournit également des éléments de recherche scientifique fiables et impartiaux à l'ensemble du Parlement britannique. Les résultats de ses travaux sont également utilisés dans le système judiciaire, ainsi que par les milieux universitaires et les médias.

### 2. Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes

Les [programmes de bourses universitaires](#) proposés par le POST durent généralement trois mois et permettent à des universitaires issus de sociétés savantes, d'associations professionnelles et d'organismes de financement de collaborer avec l'Office et de se familiariser avec le fonctionnement du Parlement. Les bénéficiaires du programme en apprennent à rédiger divers écrits pour les parlementaires en contribuant à l'élaboration de certains documents du POST comme des [notes](#) et des [mémoires](#). Ils peuvent également explorer de nouveaux domaines de recherche et nouer des relations durables au sein du Parlement.

### 3. Services généraux de recherche parlementaire

Ces services sont fournis par les bibliothèques de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords, ainsi que par le POST.

La [bibliothèque de la Chambre des communes](#) fournit les services suivants :

- Rapports de recherche sur des questions ayant trait à la législation, à l'actualité, à des sujets politiques et aux circonscriptions
- Réponse aux questions des parlementaires et aux demandes d'études personnalisées
- Livres, revues, bases de données, abonnements à des lettres d'actualité et matériel parlementaire à l'intention des parlementaires et du personnel parlementaire
- Initiations, formation aux techniques de recherche et conférences sur des questions d'actualité

La [bibliothèque de la Chambre des Lords](#) fournit aux membres des services de recherche, de référence et de documentation impartiaux. Elle soutient les travaux de la chambre en mettant à disposition toute une série de publications de recherche, ainsi que des livres, des articles de revues spécialisées et des journaux.

---

<sup>12</sup> UNdata, données sur le [Royaume-Uni](#).

<sup>13</sup> Le nombre de membres de la Chambre des Lords (la chambre haute du Parlement britannique) n'est pas limité, mais dans la pratique, la limite se situe autour de 800 membres.

#### **4. Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts**

Les commissions invitent des témoins experts afin d'éclairer les débats sur la législation et les questions politiques. Le POST peut également soutenir ce processus en proposant [des formations et des guides](#) à l'intention de la communauté scientifique afin de faciliter sa collaboration avec le Parlement.

#### **5. Groupes parlementaires**

Le Parlement britannique compte de nombreux [groupes parlementaires multipartites](#) qui travaillent sur un large éventail de sujets scientifiques. Les groupes parlementaires multipartites sont des groupes informels et interpartis qui n'ont pas de statut officiel au sein du Parlement. Ils sont gérés par et pour les membres de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords. Ils peuvent également comporter des personnes et des organisations extérieures au Parlement. L'un de ces groupes est le [Comité parlementaire et scientifique](#), qui se veut "un centre de référence sur les questions scientifiques et technologiques en assurant une collaboration durable entre les parlementaires et les organismes scientifiques, l'industrie axée sur la recherche et le monde universitaire<sup>14</sup>".

#### **6. Autres initiatives ponctuelles**

En plus des collaborations officielles, des manifestations informelles peuvent aussi être organisées. En outre, plusieurs membres des deux chambres sont issus des milieux scientifique et universitaire et le Parlement entretient traditionnellement d'étroites relations avec les universités britanniques et d'autres organismes universitaires et scientifiques.

---

<sup>14</sup> Parlement britannique, "[Registre des groupes parlementaires multipartites –Section scientifique](#)" [au 8 avril 2024].

## Annexe 1

### Questions et modèle de réponse pour l'Irlande

#### Collaboration entre le parlement et la communauté scientifique

##### Introduction

Un membre de l'Oireachtas a demandé un document comparatif sur la manière dont les parlements des États membres du Conseil de l'Europe facilitent et organisent la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique. Ils sont intéressés par la collaboration liée à la législation et aux questions politiques.

Plusieurs demandes avaient déjà été formulées dans ce domaine, à savoir les demandes n° 5036, 5123, 4519, 3666, 2136 et 1367.

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir répondre à la question suivante en décrivant tous les canaux de collaboration entre votre parlement et la communauté scientifique.

##### Questions

Comment votre parlement facilite-t-il et organise-t-il la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique sur les questions législatives et autres ?

Veillez répondre en vous référant aux modes de collaboration suivants :

- |    |   |         |
|----|---|---------|
| 1. | Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement                       | OUI/NON |
| 2. | Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes | OUI/NON |
| 3. | Services généraux de recherche parlementaire  | OUI/NON |
| 4. | Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts               | OUI/NON |
| 5. | Groupes parlementaires  | OUI/NON |
| 6. | Autres initiatives ponctuelles  | OUI/NON |

##### Modèle de réponse pour l'Irlande.

Dans les chambres de l'Oireachtas, la collaboration entre les parlementaires et la communauté scientifique est facilitée et organisée par les canaux ci-après.

Il convient de noter que la mise en place de Microsoft Teams permet une plus large collaboration avec la communauté scientifique en Irlande et à l'étranger.

- |    |  |     |
|----|--|-----|
| 1. | <b>Services spécifiques de recherche scientifique au sein du parlement</b>                       | NON |
| 2. | <b>Accords formels entre le parlement et des institutions de recherche scientifique externes</b> | NON |
| 3. | <b>Services généraux de recherche parlementaire</b>  | OUI |

Le service de recherche parlementaire de l'Oireachtas est composé de chercheurs confirmés qui fournissent des analyses législatives en produisant, sur demande, des rapports de recherche pour les membres et les commissions, ainsi que des exposés sur des questions d'actualité. Actuellement, le personnel se compose principalement de chercheurs juristes (sept), de spécialistes des sciences sociales (sept) et d'économistes (quatre). Il existe également une équipe de trois spécialistes des sciences de l'environnement et de l'agriculture.

Dans le cadre de la stratégie de collaboration académique 2019-2021 du service de recherche parlementaire, six chercheurs ont été détachés au service de la bibliothèque et de recherche des Chambres de l'Oireachtas, dans le cadre du programme de bourses pour le service public de la Science Foundation Ireland. Ces chercheurs ont publié des articles et présenté leurs travaux de recherche aux membres et au personnel du Parlement. Leur travail au sein du Parlement leur a donné l'occasion de découvrir de nouvelles façons de faire connaître leurs travaux aux membres du Parlement. Une nouvelle stratégie de collaboration avec les établissements universitaires est actuellement en cours d'élaboration.

**4. Processus de consultation des commissions parlementaires et témoins experts**

OUI

- Les commissions invitent des témoins experts afin d'éclairer les débats sur la législation et les questions politiques.
- Les commissions ont également recours à des consultations publiques pour recueillir l'avis des personnes et organisations intéressées sur toute question inscrite à leur programme de travail.

**5. Groupes parlementaires**

OUI

Les Amis de la science et de la technologie de l'Oireachtas est un groupe multipartite de députés et de sénateurs dont l'objectif est d'aider les chambres de l'Oireachtas à collaborer avec les acteurs de la recherche scientifique.

Le Groupe des amis de la science et de la technologie de l'Oireachtas a été créé dans le but d'assurer une collaboration durable entre l'Oireachtas, les organismes et secteurs d'industrie scientifiques et techniques, le monde universitaire et les personnes concernées par la science et l'ingénierie, et de fournir ponctuellement aux membres des deux Chambres, par le biais de réunions et d'autres activités, des informations scientifiques faisant autorité en rapport avec les affaires de l'Oireachtas. Le Groupe se réunit quatre à six fois par an avec des chercheurs universitaires reconnus qui présentent aux membres un exposé sur un sujet d'intérêt.

**6. Autres initiatives ponctuelles**

OUI

Les membres de l'Oireachtas organisent au besoin des réunions d'information à l'intention des membres et du personnel.